



## Litige avec syndic et copro

-----  
Par betov

Bonjour

un syndic qui s'occupe d'une copropriété m'a demandé un devis. Celui ci à signer le devis avec l'ensemble de la copro. Moi, je n'ai rien signé et je n'ai reçu aucun exemplaire de ce devis signé entre eux. Par contre, j'ai reçu un acompte 1 mois après la date de validité de ce même devis. J'ai donc effectué quand même les travaux, mais pas tout à fait comme indiqué sur le devis. Aujourd'hui, il refuse de me payer pour travaux non-conforme aux devis et demande que je fasse appelle à mon assurance pour refaire les travaux....Je comprends leur point de vue, mais je leur ai dit que le devis était caduc, puisque je n'avais rien signé. Suis-je dans mon bon droit ???

Merci de vos réponses tres cordialement